

Le Programme national FSE+

« Inclusion, jeunesse, emploi et compétences »

en Nouvelle-Aquitaine



I. Le Programme National FSE+

Calendrier

Principales évolutions du périmètre d'action du FSE+

Des principes horizontaux renforcés

Détails des priorités

Les cibles

II. Le FSE+ en pratique

Maquette

Les organismes intermédiaires

Choix stratégiques

Appels à projets pressentis

Une équipe à votre écoute

I. Le Programme National FSE+

Calendrier du Programme national FSE+

Accord de partenariat France CE	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} transmission le 17 décembre 2021. Après les premiers retours de la CE reçus, une 2^e transmission amendée a eu lieu fin mars. • La validation de l'AP est intervenue le 2 juin 2022 (cette validation est un préalable réglementaire à celle des programmes qui en dépendent)
Programmes nationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Transmis le 17 mars 2022. La CE a fait des observations et des demandes de compléments. • Nouvelle transmission du Programme national FSE+ le 23/09 qui permettra une adoption du programme avant novembre 2022
Lignes de partage Etat-Régions sur le FSE+	<ul style="list-style-type: none"> • Des accords régionaux, visant à détailler la répartition des périmètres d'intervention entre AG, sont annexés aux programmes nationaux comme régionaux. • Ils concernent principalement les sujets liés au décrochage scolaire, à l'apprentissage, à la mobilité, et à certains outils de gestion territoriale des emplois et des compétences. • En Nouvelle-Aquitaine, l'accord a été signé le 16 mars 2022.
Evènements à venir	<ul style="list-style-type: none"> • Comité national de suivi : date en cours de définition • Village FSE+ : 1er trimestre 2023

Principales évolutions du périmètre d'action du FSE+

- La concentration sur **les personnes les plus éloignées de l'emploi** est maintenue, et rassemblée dans une priorité unique
- **La dimension sociale est renforcée** : traditionnellement dédié exclusivement à l'insertion et au maintien dans l'emploi, le FSE+ pourra financer des actions de pure inclusion sociale, sans lien avec l'emploi
- **Simplification de la priorité donnée à l'insertion des jeunes (16-30 ans)**: L'IEJ est intégré au sein du FSE+, sans ciblage géographique ni obligation de justifier du statut de NEET
- **Extension du FSE+ à l'aide matérielle aux plus démunis (ex-FEAD)**: Le FSE+ pourra financer de l'aide matérielle non alimentaire sur tout le territoire
- Possibilité de financer des **actions d'innovation sociale et d'essaimage de l'innovation** avec des taux de cofinancements très incitatifs
- Soutien aux **actions d'accompagnement pour faire face aux mutations économiques se fera principalement au niveau national** via les OPCO afin de permettre une formation des actifs en lien avec les branches
- Le taux de cofinancement des opérations est désormais fixé à **60% pour toute la Nouvelle Aquitaine**

Des principes horizontaux renforcés

- **Egalité femmes/hommes** : toutes les opérations devront directement viser à renforcer ce principe ou devront le prendre en compte : un contrôle sera fait sur ce point lors de l'instruction et lors du CSF
- **Charte des droits fondamentaux** (*6 valeurs : dignité, liberté, égalité, solidarité, citoyenneté et justice*) : une obligation de respect de la Charte pour les programmes et pour les bénéficiaires. Une formation des gestionnaires sera mise en place pour permettre la bonne prise en compte de ce sujet dans l'instruction des opérations.
- **Principe dit « Do not significant harm » (DNSH)** : les actions financées ne peuvent pas être défavorables à l'environnement

Le Programme national FSE+

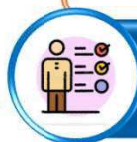
Les Priorités
centrales :
Emploi, Inclusion,
Jeunesse et
Compétences



1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus = Déléguée en quasi-totalité aux OI



2. Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative



3. Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques



4. Promouvoir un marché du travail inclusif et un environnement de travail adapté et sain



5. Aide matérielle aux plus démunis



6. Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage de dispositifs innovants

Les Priorités
complémentaires



Priorité 1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale

OS H - Favoriser l'insertion

Cet OS prend le relai des priorités du programme 14-20 dédiées à l'insertion dans l'emploi (Axe 1) et à l'inclusion active (Axe 3)

Actions :

- Accompagnement individualisé et adapté vers l'emploi (hors formation) ;
- Levée des freins sociaux ;
- Insertion et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Insertion par l'activité économique (IAE)
- Actions visant à impliquer les entreprises dans une démarche inclusive
- **Formations aux compétences clés relèvent en Nouvelle-Aquitaine du Programme Régional FEDER/FSE+**

Cet OS vise à financer les actions d'accompagnement vers l'emploi en permettant de combiner l'approche professionnelle et sociale. Il vise les publics les plus éloignés de l'emploi : BRSA, migrants, chômeurs de longue durée...

Cet OS relèvera principalement au niveau local des OI, le volet central conventionnera Pôle Emploi sur l'accompagnement global



Objectif :

Inclusion dans et par l'emploi, en articulant l'approche professionnelle et sociale, notamment à travers la question de la levée des freins sociaux. En cohérence avec les principes portés dans la concertation relative au SPI.

Le Programme national FSE+

Détails des priorités



Priorité 1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale

OS L – Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Cet OS vise à financer **les actions sociales déconnectées d'un lien avec l'emploi** ; il vise les publics fragilisés : BRSA, migrants, familles monoparentales, enfants



Repérage et accompagnement des publics exclus et précaires

Actions visant à lutter contre la pauvreté et favoriser l'insertion sociale des individus (tous publics exclus et vulnérables)

- Repérage (allez-vers, maraudes...) et accueil des personnes les plus exclues (grande précarité, sans-abris, habitats précaires et indignes..)
- Aide matérielle dans le cadre de mesures d'accompagnement ou d'accueil
- Accompagnement social et remobilisation (y compris activités culturelles, sportives et de loisir)
- Accès aux droits (santé, protection sociale, justice, accès aux services publics...) et facilitation de la mobilité quotidienne
- Formation et professionnalisation des travailleurs du champ social et médico-social ; Coordination des acteurs et actions d'ingénierie



Accès et maintien dans le logement

Accès et maintien dans le logement

- Accompagnement pluridisciplinaire vers et dans le logement (hors investissement) y compris pour les ménages logés dans les logements temporaires



Objectif :
Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Le Programme national FSE+

Détails des priorités



Priorité 1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale

OS L – Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Cet OS vise à financer les actions sociales déconnectées d'un lien avec l'emploi ; il vise les publics fragilisés : BRSA, migrants, familles monoparentales, enfants



Aide sociale et accompagnement des enfants vulnérables

Actions visant à soutenir le développement d'enfants à risque ou en situation d'exclusion

Il s'agit là de mettre en évidence les actions dédiées au public des enfants vulnérables (qui est par ailleurs éligible à l'ensemble des actions de l'OS L)

- Intégration sociale et accès aux droits (santé, scolarité...) pour les enfants exposés à la pauvreté et l'exclusion (y compris via des activités culturelles, sportives, de loisir/vacances).
- Appui à la prévention en matière de santé, formation et sensibilisation des personnels aux thématiques de la prévention de l'exclusion



Lutte contre les violences et accompagnement des victimes

Prévention et lutte contre les violences

- Prise en charge et mise à l'abri des victimes de violences sexuelles, sexistes ou intrafamiliales,
- Soutien, notamment via de la formation, des services de protection ou de prise en charge des victimes.
- Appui aux campagnes de sensibilisation et prévention



Objectif :

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Le Programme national FSE+

Détails des priorités



Priorité 2. Insertion des jeunes et réussite scolaire

OS A - Insertion des jeunes et soutien à l'apprentissage et l'alternance

Cet OS, dédié aux moins de 30 ans, prend le relai de l'IEJ (sans justification de statut de NEET ni éligibilité territoriale)

- Repérage, remobilisation et orientation vers les acteurs de l'accompagnement ou le service public de l'emploi; Accompagnement social et professionnel (raccrochage, mise en situation professionnelle, levée des freins sociaux ;
- Aides à la mobilité géographique des jeunes ayant moins d'opportunité, notamment des jeunes ultramarins. Développement et promotion de l'apprentissage, des formations en alternance et des contrats de professionnalisation, y compris les actions d'accompagnement vers ces dispositifs ; Appui aux alternants et apprentis ;
- Actions innovantes d'échanges de savoirs, de pratiques et de compétences à l'international (volontariat, chantiers de coopération internationale, VIE).



Objectif :

Accompagnement vers l'emploi sur les jeunes qui en ont le plus besoin (« NEET », jeunes sous main de justice...)

OS F – Accès et maintien dans les systèmes d'éducation et de formation initiale

Cet OS prend le relai de la priorité dédiée au décrochage scolaire au sein de l'axe 1 du PON 2014-20

- Prévention et lutte contre le décrochage scolaire en prenant en compte l'ensemble des facteurs y compris sociaux ;
- Accès et réussite dans l'enseignement supérieur ;
- Soutien aux internats de la réussite et aux internats thématiques dans les zones prioritaires ;
- Sécurisation des parcours en alternance et lutte contre le décrochage des apprentis ;
- Soutien à la mobilité transfrontalière, européenne et internationale des jeunes en insertion, des apprentis et salariés en alternance.

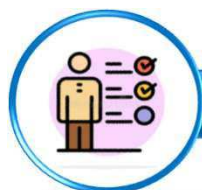


Objectif :

Réduire le taux d'abandon de scolarité, augmenter le niveau de qualification à la sortie de la formation initiale

Le Programme national FSE+

Détails des priorités



Priorité 3. Compétences – Mutations économiques - Systèmes de formation

OS G - Formation continue des salariés, des demandeurs d'emploi et anticipation des mutations économiques

- Formation et accompagnement des actifs occupés ; appui aux transitions professionnelles ;
- Ingénierie de formation et de construction de parcours, facilitation de l'accès à la formation ;
- Actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en milieu de travail ;
- Actions de GPEC ;
- Accompagnement des entreprises sur les aspects RH ;
- Formation des salariés licenciés adhérent au contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

Objectif :

Accroître le niveau de qualification et favoriser les mobilités professionnelles

OS E - Formation des équipes éducatives et appui à l'orientation scolaire

- Formation des enseignants et des équipes éducatives visant à renforcer les capacités de prise en compte et d'accompagnement des publics à besoins spécifiques, à favoriser leur inclusion et limiter le décrochage scolaire ;
- Soutien à l'innovation pédagogique ;
- Soutien à la mobilité des enseignants et des formateurs ;
- Développement de l'école inclusive, lutte contre toutes les discriminations, lutte contre le harcèlement scolaire, prévention dans le domaine de la santé en milieu scolaire.

Objectif :

Plan Ecole inclusive





Priorité 4. Marché du travail et environnement professionnel inclusif et adapté

OS C - Participation équilibrée femmes/hommes au marché du travail, égalité des conditions de travail

- Actions visant à renforcer l'égalité professionnelle et salariale, la mixité des métiers ;
- Actions visant à faciliter l'articulation des temps de vie ;
- Actions visant à faciliter l'accès à des modes de garde d'enfants ;
- Actions visant à améliorer l'accès et le maintien en emploi des « aidants ».



Objectif :

Favoriser l'égalité professionnelle, l'articulation des temps de vie, la lutte contre les discriminations

OS D – Santé & Qualité de vie au travail, vieillissement actif

- Accompagnement des employeurs et partenaires sociaux ;
- Protection de la santé au travail, actions de prévention et d'adaptation au contexte sanitaire ;
- Actions visant à améliorer la lutte contre les discriminations en entreprises ;
- Actions visant à favoriser le vieillissement actif et le maintien en fonctions des salariés en situation de handicap ou atteint de maladies chroniques.



Objectif :

Favoriser le taux d'emploi, lutte contre les discriminations, accompagner l'allongement des carrières

OS A – Accès à l'emploi par le renfort de l'ESS et du secteur associatif

- Actions d'appui au réseau national en faveur du renforcement de l'ESS et de la création d'entreprises menées par les têtes de réseaux nationales et inter-régionales (financées par la DGEFP) ;
- Appui à la structuration des associations, notamment dans la capacité de mobiliser leurs réseaux (financé par le Conseil Régional en NA) ;
- Dispositifs locaux d'accompagnement (financés par un OI piloté au volet central).



**FINANCEMENT
NATIONAL ou
REGION
NOUVELLE-
AQUITAINE**

Objectif :

Soutenir le développement du monde associatif et de l'ESS, via les têtes de réseau nationales en complément de l'action régionale



Priorité 5. Aide matérielle aux plus démunis

OS M – Lutter contre la privation matérielle et alimentaire des plus démunis

Cette priorité permet le financement d'opérations exclusivement dédiées à l'aide matérielle, en complément des marchés nationaux du programme FSE+ « marché nationaux d'aide alimentaire »

- Possibilité de financer la fourniture d'aide matérielle (vêtements, produits d'hygiène...) à destination des populations exclues et sans-domicile fixe. **Les actions d'aide alimentaire sont exclues pour la métropole ;**
- **Toute mesure d'aide matérielle devra être liée à des mesures d'accompagnement social complémentaires** (modalités précises en cours de définition) ;
- Les opérations d'accompagnement social **incluant un volet d'aide matérielle** doivent être programmées sur la Priorité 1 – OS L.

**Taux cofinancement dérogatoire (90%)
et suivi participants allégé**

Le Programme national FSE+

Détails des priorités



Priorité 6. Innovation sociale et essaimage de dispositifs innovants

OS H - Favoriser l'insertion et l'inclusion active

- **Actions de renforcement des conditions favorisantes de l'innovation sociale menées par les têtes de réseaux nationales afin d'appuyer notamment :**
 - L'émergence et le développement de l'innovation sociale,
 - La pérennisation/ sécurisation des projets,
 - La valorisation et capitalisation : via le transfert de connaissances et compétences entre acteurs de l'innovation sociale;
- **Actions visant à soutenir l'expérimentation sociale, via le soutien au développement opérationnel de projets dans le cadre de la phase initiale d'expérimentation ;**
- **Actions visant à soutenir le changement d'échelle de projet d'innovation sociale:** *Soutien à l'essaimage des projets d'innovation pour des projets ayant abouti à un résultat positif dans le cadre de la phase initiale, ou ceux identifiés par d'autres fonds UE, tels que le volet FSE+-Innovation (ex-EASI) géré directement par la CE.*

Taux cofinancement dérogatoire (95%)

**Montant de la priorité plafonné réglementairement
au niveau national**

Le Programme national FSE+

Les indicateurs et cibles

- Pour chaque priorité, et déclinés dans chaque objectif spécifique (OS) :

INDICATEURS



- De réalisation
- De résultats

Sur les 6 priorités :

33 indicateurs de réalisation,
22 indicateurs de résultats

*Par exemple, sur la P1 :
chômeurs, BRSA, SDF...*

CIBLES



- Sur certains indicateurs

Sur les 6 priorités :

18 valeurs cibles sur la réalisation,
19 valeurs cibles sur les résultats



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

II. Le FSE+ en pratique



Financé par
l'Union européenne

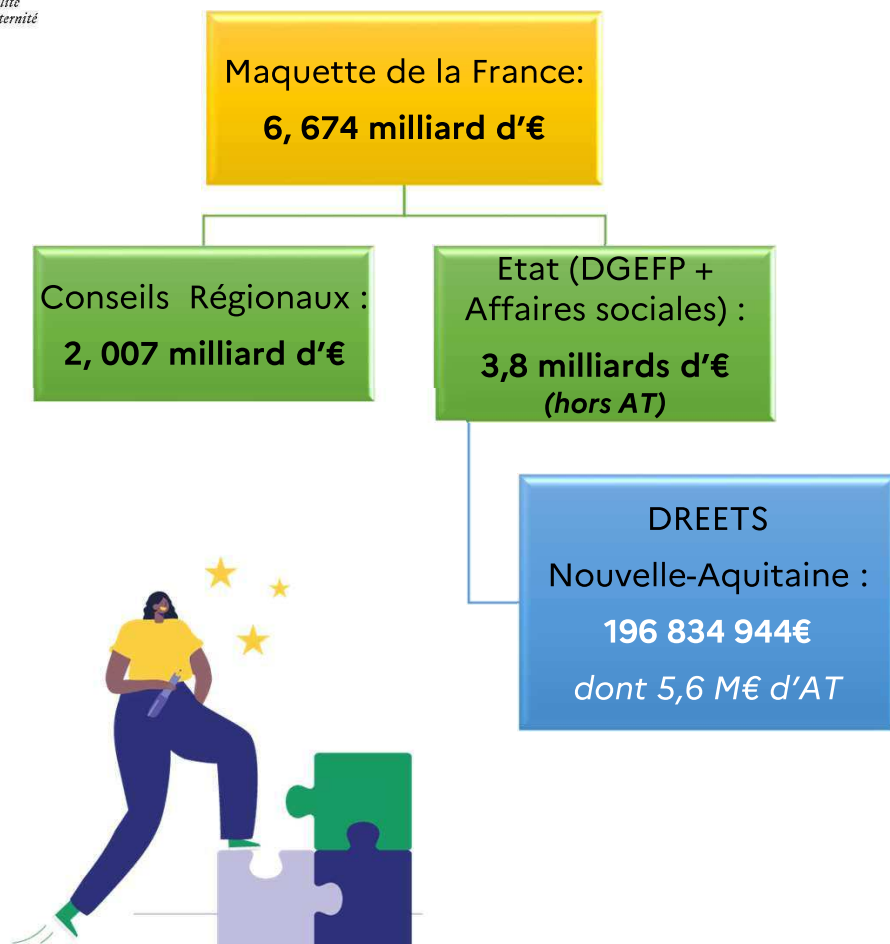
Le Programme national FSE+

Ventilation initiale du PN

- Le **volume financier du PN FSE+ 2021-27 est en baisse d'environ 10%** par rapport à celui des PO FSE Etat 2014-20
- Environ **33% du programme sera mis en œuvre au niveau national**, via des organismes intermédiaires nationaux (Pôle Emploi, AVISE) et des opérateurs nationaux ou inter-régionaux (en particulier les OPCO pour la formation des salariés), mais **toujours au bénéfice des territoires et des publics**. Les têtes de réseaux nationales de l'ESS pourront en bénéficier pour leurs actions de coordination nationale
- Les **2/3 des programmes seront donc gérés au niveau déconcentré** (15% dans les DOM, 50% en métropole), et la majeure partie de ces crédits seront délégués en gestion à plus de 100 organismes intermédiaires (CD, PLIE, Métropoles...)
- Une **concentration des crédits sur les 3 thématiques principales** (près de 90% des crédits)

Le FSE+ en Nouvelle-Aquitaine

Maquette



Répartis comme suit :

Priorité 1/ Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus	130 000 000 € <i>Dont 125 M€ délégués aux OI</i>
Priorité 2/ Renforcer l'emploi des jeunes et la réussite éducative	46 000 000 €
Priorité 3/ Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques	8 000 000 €
Priorité 4/ Promouvoir un marché du travail créateur d'emploi, accessible à tous et un environnement de travail inclusif et sain	3 500 000 €
Priorité 5/ Aide matérielle aux personnes les plus démunies	900 000 €
Priorité 6/ Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants	2 767 058 €

Le FSE+ en Nouvelle-Aquitaine

Création d'un Comité régional de suivi

OBJECTIF

- **Rendre compte de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre du volet déconcentré régional**

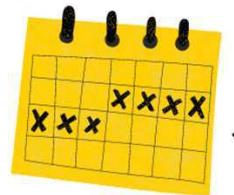


Articulé avec le Comité national de suivi qui sera créé en application des articles 39 et 40 du Règlement UE 2021/1060 du parlement européen et du conseil du 24 juin 2021

MISSIONS



- **examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du PN FSE+** et dans l'atteinte des objectifs
- **examiner les problèmes** ayant une incidence sur la performance
- **proposer à l'autorité de gestion toute modification** permettant d'atteindre ces objectifs
- **informer sur les critères de sélection** mis en place au niveau régional
- **présenter le bilan de la mise en œuvre du PN FSE+** y compris des actions du volet central
- **suivre les lignes de partage** avec le Programme régional FEDER/FSE+
- **mettre en œuvre des actions de communication** et de visibilité



a minima 1
fois par an

A venir :
règlement intérieur
(missions et composition).



Le FSE+ en Nouvelle-Aquitaine

Les Organismes Intermédiaires

- **16 Organismes intermédiaires** en Nouvelle-Aquitaine
- Délégation de crédits, formalisée par une **subvention globale**, conventionnée sur la programmation
- **Complémentarité** entre les Départements et les PLIE

Le FSE+ en Nouvelle-Aquitaine

Choix stratégiques

- **Priorité donnée à l'inclusion sociale** (*près de 70% de la dotation*)
- **Intervention ciblée sur les personnes les plus en difficultés** (*au-delà des dispositifs de droit commun*)
- Encourager **l'innovation, l'expérimentation** sur toutes les priorités d'intervention
- **Choix de garder toutes les priorités** du Programme national FSE+ ouvertes
- Soutenir des **opérations d'envergure en mode projet** (*≠ fonctionnement, ≠ subvention pérenne*)
- **Renforcer la visibilité des appels à projets** en ciblant certaines thématiques ou publics prioritaires (*ex : personnes en situation de handicap, égalité femmes/hommes, etc.*)

Principales évolutions

Simplification

- **Plus de transparence** : Tous les appels à projets, territoriaux comme nationaux, seront publiés sur le site www.fse.gouv.fr
- **Rôle structurant de l'appel à projets** :
 - ciblés par thématique, par OS, par type de public
 - ponctuels avec enveloppe limitée = principe de sélection renforcée
 - fixe les plans de financement possibles
 - fixe les dépenses forfaitisées
- **Recours renforcé à la *forfaitisation* des dépenses, aux *coûts standards*, aux dépenses de personnels sur *temps fixes***
- **Seuil minimum d'intervention en cohérence avec les actes de gestion**
- **Dématérialisation totale**
- **Encourager la *pluri annualité* des opérations**
- **Avances systématiques dès le conventionnement**

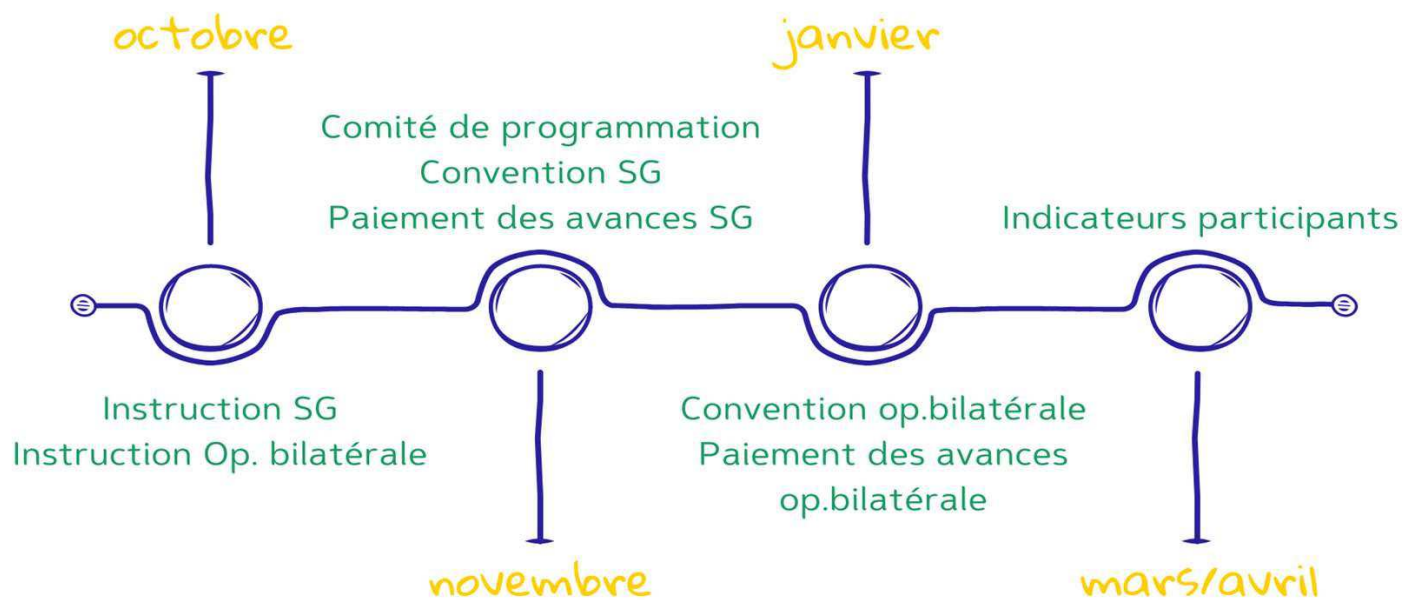


Déploiement du système d'information

Ma Démarche FSE+

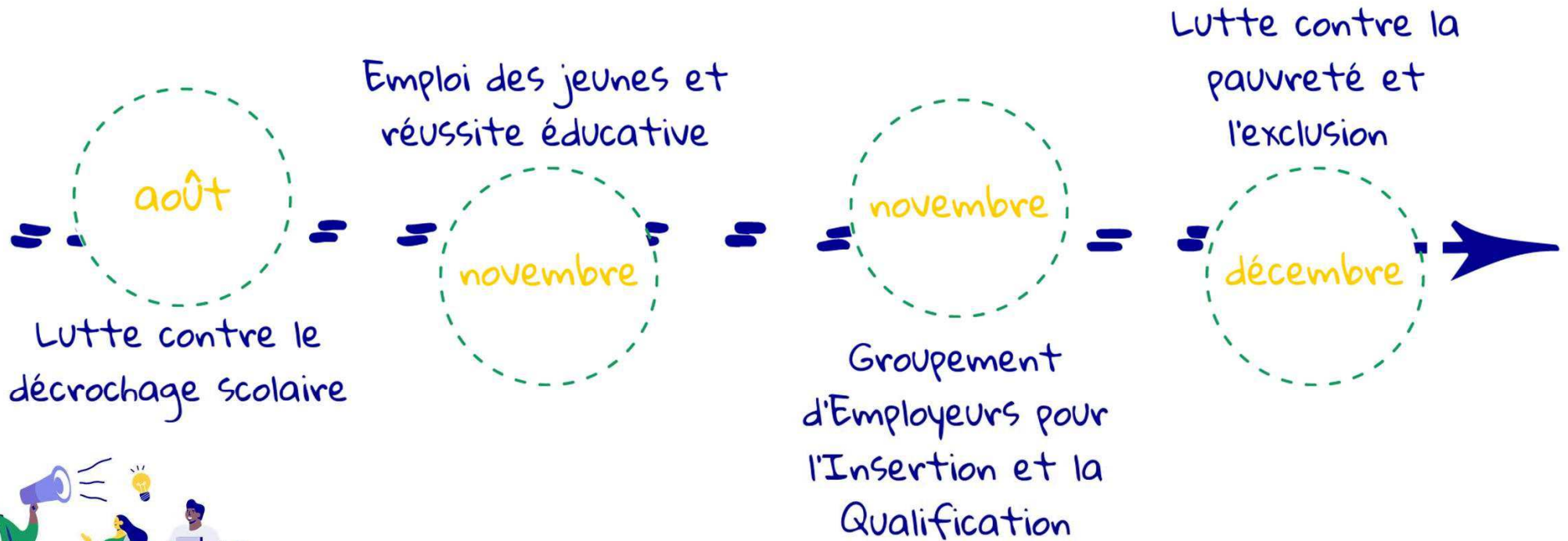
- Le **conventionnement des opérations ne sera permis qu'après la validation du programme national** par la Commission européenne actuellement prévue pour octobre 2022, mais il est d'ores et déjà possible de :
- Publier des appels à projets (service gestionnaire)
 - Transmettre une demande de subvention (porteur de projet)
 - Déclarer recevable les demandes (services gestionnaires)

**Le reste des modules
de l'outil sera
déployé de manière
progressive**



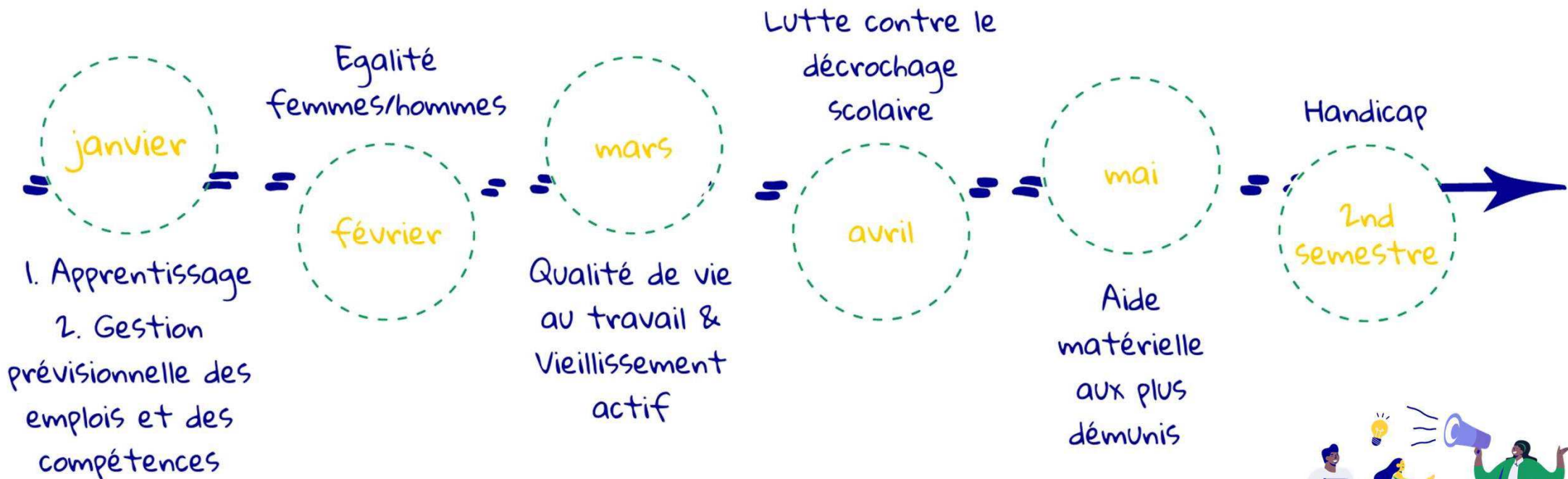
Le FSE+ en Nouvelle-Aquitaine

Appels à projet presentis - 2022



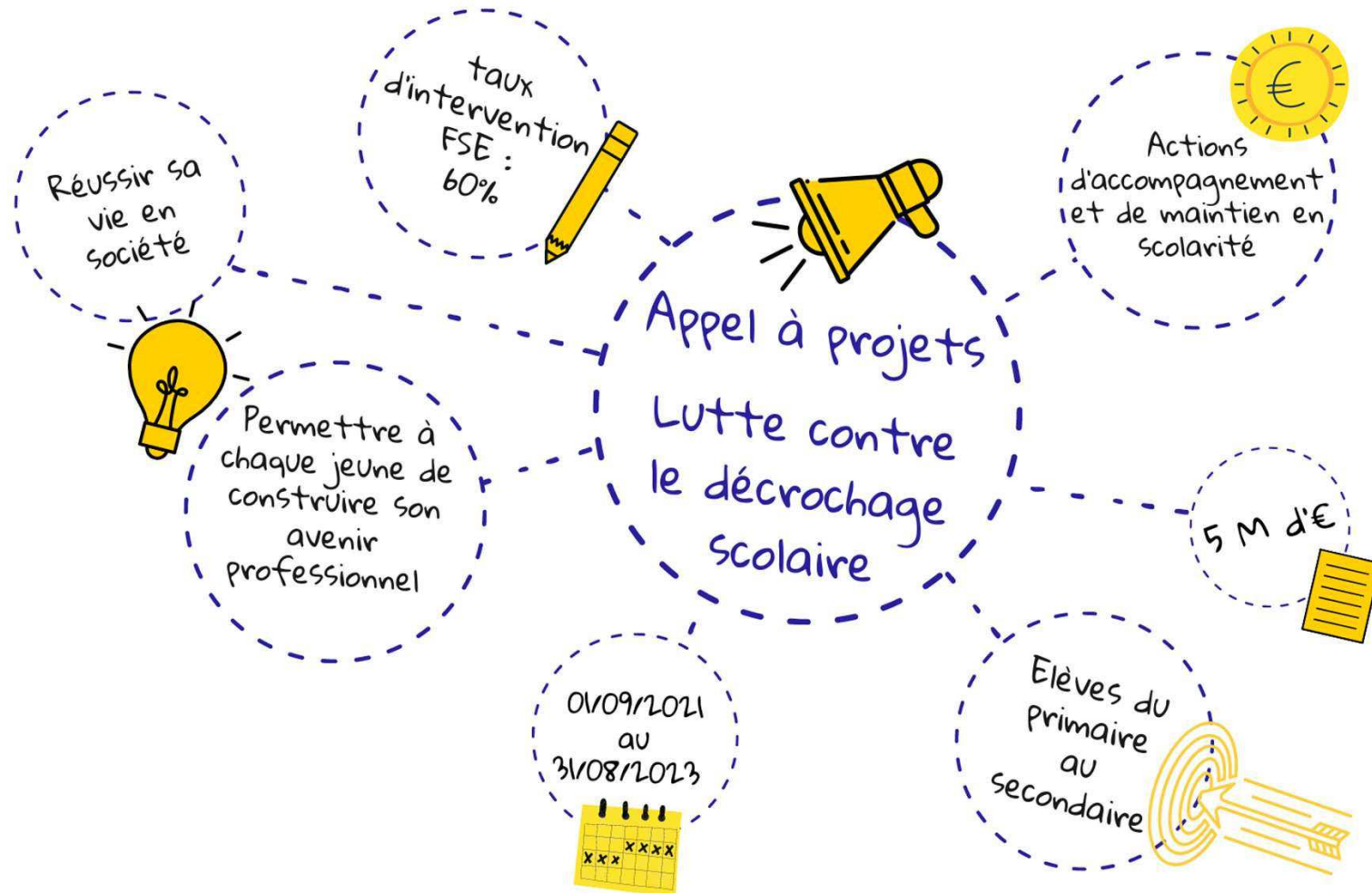
Le FSE+ en Nouvelle-Aquitaine

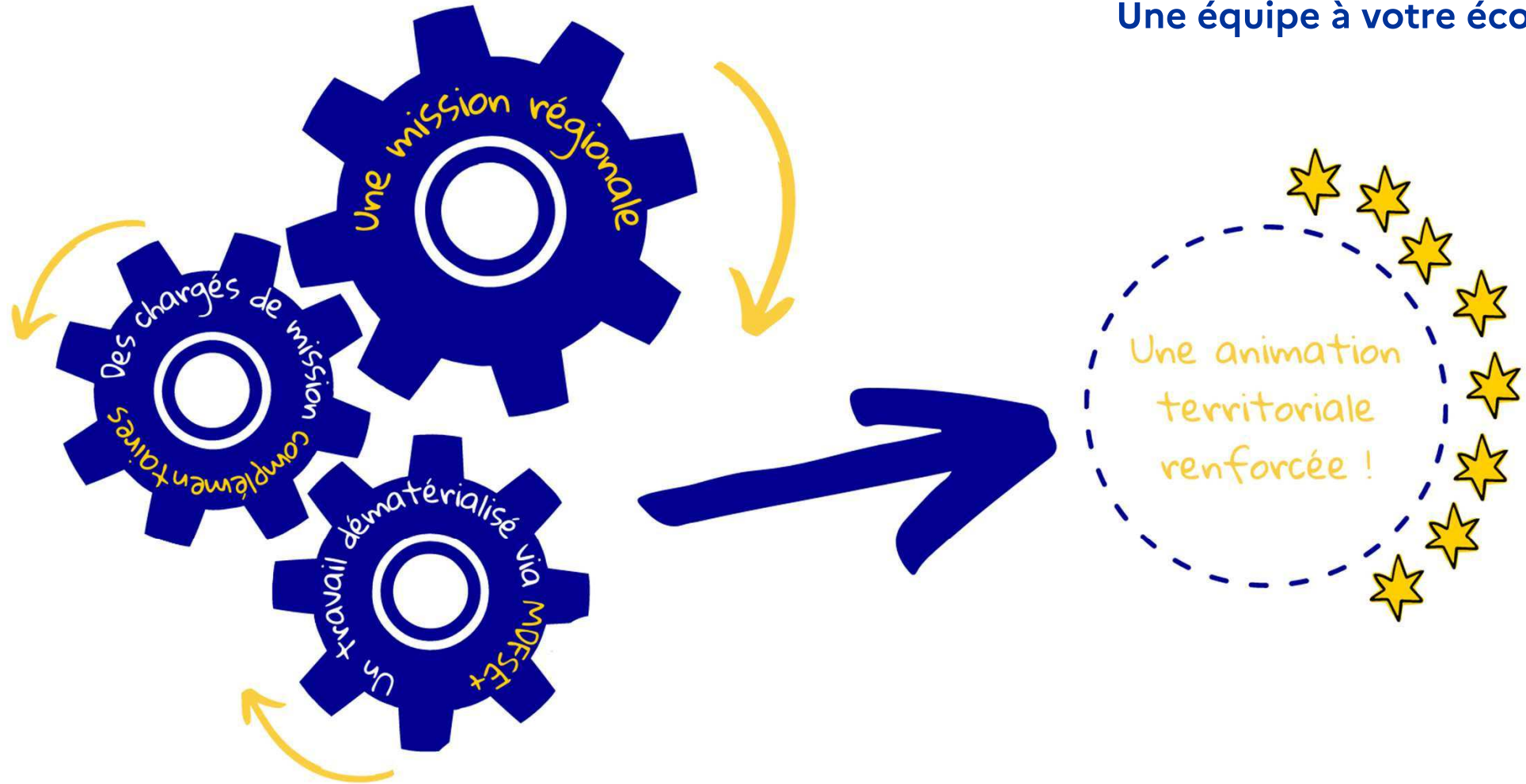
Appels à projet presentis - 2023



Le FSE+ en Nouvelle-Aquitaine

Appel à projets « Lutte contre le décrochage scolaire »





Le FSE+ en Nouvelle-Aquitaine

Une équipe à votre écoute

Mission Fonds européens

Cheffe de mission : Aurore BARRAU

07 62 66 26 17 – aurore.barrau@dreets.gouv.fr

Unité Animation Projets

SUD
Responsable d'unité :
Johanna VARENNE

07 64 36 86 11
johanna.varenne@dreets.gouv.fr

Julia FORCADA-GARCIA
Chargée de mission Inclusion active, lutte
contre la pauvreté et l'exclusion sociale
06 99 22 30 23
julia.forcada-garcia@dreets.gouv.fr

Fahd HABOUCH
Chargé de mission Formation des salariés
et anticipation des mutations économiques
06 99 50 80 36
fahd.habouch@dreets.gouv.fr

Céline LAGLIE
Chargée de mission Soutien à
l'apprentissage et à l'alternance
06 99 22 43 32
celinelaglief@dreets.gouv.fr

Florian PAJOT
Chargé de mission Insertion des jeunes,
lutte contre le décrochage scolaire
07 64 80 67 28
florian.pajot@dreets.gouv.fr

NORD

Responsable d'unité :
**Nassrine
MOHAMED YOUSOUF**

07 64 55 36 94
nassrine.mohamed-youssef@dreets.gouv.fr

M'Affoto ANET STECLEBOUTE
Chargée de mission Égalité F/H, qualité de
vie et santé au travail, aide matérielle
07 60 01 03 75
maffoto.anet@dreets.gouv.fr

Charlotte GUERET
Chargé de mission Innovation sociale et
essaimage des dispositifs
06 61 90 79 84
charlotte.gueret@dreets.gouv.fr

Anne-Laure LIARDOU
Chargée de mission Amélioration des
systèmes éducatifs
06 61 90 76 99
anne-laure.liardou@dreets.gouv.fr

Flavia VOET
Chargée de contrôle
et d'instruction
06 62 84 99 28
flavia.voet@dreets.gouv.fr

Unité Pilotage Gestion

Responsable d'unité :
Gabriela LE MONNIER

Chargée de mission Contrôle interne et lutte
contre la fraude

07 64 79 95 55
gabriela.le-monnier@dreets.gouv.fr

Laure BONNEFONT
Cheffe de projet Supervision des contrôles et
de la clôture de la programmation 14-20
07 63 17 69 28
laure.bonnefont@dreets.gouv.fr

Christine ANDRAUD
Assistante de gestion
06 99 71 37 15
christine.andraud@dreets.gouv.fr

Marie-Dominique DEBANNE
Assistante de gestion
05 55 12 21 16
marie-dominique.debanne@dreets.gouv.fr

Sylvie DESSAGE
Assistante de gestion
05 55 12 20 06
sylvie.dessage@dreets.gouv.fr



**Le FSE+, c'est une opportunité pour le territoire,
accompagnez sa promotion avec nous !**

#FSE

